



Paroisse Saint Nicolas
La Hulpe

Indications pour
un cheminement
vers...

le sacrement de mariage

Vers le grand jour !

Bienvenue...

Chers...

Vous êtes paroissiens et vous demander le sacrement du mariage dans la paroisse Saint Nicolas à La Hulpe.

*Vous avez décidé de vous lancer dans la belle aventure du mariage.
Dans quelques mois ce sera le grand jour !*

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que vous songez déjà à cet instant inoubliable où, devant Dieu, vos parents et vos amis, vous vous direz publiquement : « oui »

Ce fascicule est destiné à vous donner quelques indications sur la façon de commencer votre cheminement avec divers renseignements.

Bonne lecture et bons premiers pas...



Dans notre paroisse, il existe une équipe de préparation au mariage. Elle est formée des prêtres de la paroisse, des diacres, de plusieurs couples accompagnateurs dont un responsable.

Cette équipe vous aidera à cheminer vers le plus beau jour de votre vie : celui d'un engagement chrétien l'un envers l'autre.

Afin de disposer d'un temps suffisant pour préparer au mieux le sacrement de mariage, le cheminement est prévu de la manière suivante :

1. Les fiancés prennent contact avec le secrétariat paroissial (tel : 02 652 24 78 entre 10 h et 12 h, du lundi au samedi) afin d'examiner les possibilités d'une date du mariage par rapport à l'agenda paroissial. Cette démarche est à faire **au moins 4 mois avant la date du mariage.**
2. Le secrétariat paroissial informe le couple responsable de la démarche des fiancés.
3. Après un entretien avec les fiancés, le couple responsable leur propose un prêtre et un couple d'accompagnement.
4. Les fiancés s'engagent :
 - a) à participer ensuite à minimum 4 rencontres avec le couple accompagnateur et/ou le prêtre.
 - b) à prendre chaque semaine à deux un temps d'écoute et de partage
 - c) à participer à un week-end de formation
 - d) à lire la Parole de Dieu
 - e) au terme de ce parcours les fiancés seront invités à signer la charte.

Quelques indications pratiques

En préparant avec la communauté locale (prêtres, diacres, chrétiens laïcs) la célébration de votre mariage, vous vous rendrez compte que beaucoup de possibilités vous sont offertes pour une célébration vivante et festive : décoration, choix de chants, lectures, prières... Vous trouverez ci-dessus ces possibilités décrites.

L'aménagement de l'église

Renseignez-vous pour savoir comment est habituellement aménagée l'église lors des mariages.

Comment seront disposés vos fauteuils par rapport à l'assemblée, quelle sera la place de vos témoins, de vos parents, et éventuellement de la chorale. Prenez contact avec le sacristain : Mr. Michel ABTS tel : 0472.427.847.

Décoration florale



C'est vous qui vous en chargerez.

Renseignez-vous : peut-être y-a-t-il d'autres mariages le même jour que le vôtre ? Dans ce cas il apparaît judicieux de se mettre en contact afin d'envisager une décoration commune. Tout le monde en profitera ! Veuillez contacter à cet effet le sacristain : Mr. Michel ABTS tel : 0472/427.847.

Les fleurs et leurs supports doivent rester en place jusqu'au jeudi qui suit le jour du mariage

Les photos

Il est normal de vouloir conserver un souvenir photographique ou vidéo de son mariage. Les bons photographes savent rester discrets et ne pas gêner le recueillement de tous. Une ou deux personnes suffisent ! Désignez-les par avance et informez-les du déroulement de la célébration.

Le livret de la célébration

Il est utile de réaliser une feuille, ou un petit livret pour indiquer le déroulement de la célébration, les chants, les références des lectures, toutes choses que vous jugerez utiles. Ce sera un beau souvenir pour vous comme pour vos invités.

Votre participation financière – La réservation de l'église

La participation est de 240 € à verser sur le compte n° 271-0109490-09 de Association des Œuvres Paroissiale (A.O.P.) avec en communication le nom des futurs époux et la date du mariage.

Cette somme est destinée à l'entretien, au nettoyage de l'église, à l'éclairage, au chauffage éventuel etc...

Attention : seul le versement de la somme demandée engendrera la réservation de l'église à la date choisie. Il y a donc lieu de le réaliser assez rapidement.

La quête lors du mariage est destinée aux œuvres de la paroisse.

Les enfants

S'il y a beaucoup de petits enfants, il est important de les rendre actifs, sinon la célébration risque de leur paraître trop longue. Vous pourrez prévoir une place où ils voient bien. A la communion (si messe il y a), les enfants peuvent s'approcher du prêtre en tenant les bras croisés avec les mains à plat vers les épaules, ce qui signifie pour le prêtre qu'ils n'ont pas encore vécu leur première communion.

L'amplification et la musique

Vous pourrez utiliser le système d'amplification et micros de l'église. Un lecteur de cassette et de compact disque est à votre disposition. Pour l'utilisation de ce matériel il est indispensable de prendre contact préalablement avec le sacristain (Mr. Michel ABTS tel : 0472.427.847.).

Si vous souhaitez l'appui de l'organiste de la paroisse, veuillez contacter Mme. NIHOUL tel : 02 653 43 63.

Si vous choisissez l'appui d'un organiste extérieur à la paroisse, veuillez lui demander de contacter préalablement Mme. NIHOUL tel : 02 653 43 63.

La sortie de l'église

A la sortie de la célébration du mariage, vos amis peuvent vous couvrir de pétales de fleurs ou envoyer des ballons...

Les grains de riz sont à proscrire, donc interdits. En effet, le revêtement du sol à la sortie de l'église devient particulièrement glissant avec du riz. Il y a un réel risque de chutes. Merci de prévenir vos amis de cette particularité.

Veuillez : désigner à l'avance une personne qui viendra broser l'entrée de l'église et évacuer les débris (pétales, etc..) rapidement après la célébration. Cette personne sera idéalement munie de son propre matériel. Pour autant qu'il en ait préalablement convenu avec le sacristain, il est possible d'emprunter le matériel de l'église.

Les formalités administratives

Si votre mariage est célébré avec un prêtre de la paroisse, veuillez lui communiquer la date et le lieu de votre baptême

Si votre mariage est célébré avec un prêtre extérieur à la paroisse (en accord avec le curé de la paroisse Saint Nicolas), ce prêtre se chargera de la constitution du dossier de mariage et veillera à l'envoyer au curé au moins un mois avant le mariage. Il y a lieu d'attirer l'attention de ce prêtre sur cette façon de procéder.

Contacts équipe mariage

Vincent della Faille Rue des Combattants, 2 1310 La Hulpe Tel : 02 652 24 78	Curé	v.dellafaille@yahoo.fr
Bruno TEBESA Rue des Combattants, 2 1310 La Hulpe Tel : 0476 97 18 86	Vicaire	bruno.tegbesa@saintnicolaslahulpe.org
Jean et Colette de Baenst Ijzerstraat 50 1560 Hoeilaart Tel : 02 657 64 54		Couple responsable : colette@debaenst.net
Bernard et Brigitte Carette Terholstdreef, 14 3090 Overijse Tel : 02 653 18 48		bernard@carette.info
Lionel et Céline Cuchet Rue Joseph Van Malderen 29 1310 La Hulpe Tel : 02 652 59 33		lionelcuchet@hotmail.com
Jean-Louis et Priscilla Simonis Rue du Parc, 50 1310 La Hulpe Tel : 02 633 44 98		priscilla.simonis@scarlet.be